Inflation

l'annonce que faisait récemment le ministre chargé de la Commission canadienne du blé concernant le plébiscite sur la façon de commercialiser le colza. Étant donné que le résultat de ce plébiscite ira sûrement à l'encontre des vues des partisans d'une vente dirigée, je propose, avec l'appui de l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave):

Qu'on modifie le libellé du plébiscite sur la commercialisation du colza en y ajoutant ce qui suit:

- a) Tout détenteur de permis de la Commission du blé devrait avoir le droit de vote ou, à défaut, tout producteur qui a cultivé du colza au moins une fois au cours des cinq dernières années;
- b) Que la simple majorité l'emporte au lieu d'une majorité de 60 p. 100 des voix comme maintenant;
- c) Que le bulletin ne comprenne que deux catégories: les «oui» et les «non»; que la catégorie des «indécis» soit supprimée.
- M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à adopter la motion que vient de proposer le député de Meadow Lake?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné la hausse excessive du prix des produits pétroliers, principalement dans le domaine de l'essence et de l'huile à chauffe, et compte tenu du fait que le consommateur canadien, surtout celui à faible revenu, ne pourra bientôt faire face à cette hausse, je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin):

Que la Chambre incite le gouvernement à envisager d'ici un mois la possibilité d'accorder un escompte aux consommateurs par l'intermédiaire des détaillants d'essence et d'huile à chauffage.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES ASSERTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'INFLATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du [M. Nesdoly.] Règlement, pour des raisons bien évidentes dans la motion dont je demanderais la mise aux voix avec le consentement de la Chambre. Voici ma motion:

Que la Chambre prie le gouvernement de prendre des dispositions pour faire rectifier la fausse déclaration qui figure sur le feuillet accompagnant les derniers chèques de sécurité de la vieillesse, et qui dit: «Bien que l'inflation soit un problème mondial... le gouvernement prend toutes les mesures raisonnables pour la maîtriser et en limiter les effets», en rétablissant les faits véritables, lors de l'émission des prochains chèques, c'est-à-dire que le gouvernement a négligé de prendre des mesures raisonnables.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. Le député de Rimouski a la parole.

M. Baldwin: Je soulève la question de privilège.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président . . .

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès de l'honorable député de Rimouski, mais je pense que l'honorable député de Peace River invoque le Règlement.

[Traduction]

Le député invoque-t-il le règlement?

M. Baldwin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Étant donné que le feuillet en question affirme que le Parlement canadien et le gouvernement prennent toutes les mesures possibles pour enrayer l'inflation, je tiens à profiter de cette occasion, comme je pense en avoir le droit, pour déclarer, en tant que membre du Parlement canadien, que je me dissocie de cette cruelle plaisanterie que le gouvernement tente de jouer aux personnes âgées du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, puisque mon nom a été mêlé à cette affaire. Je tiens à promettre au député que je prendrai dès que possible les dispositions nécessaires pour que tout message du genre à l'avenir mentionne qu'il n'est pas l'un de ceux qui font tout en leur pouvoir pour venir à bout de l'inflation.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

[Français]

L'ÉNERGIE

ON SUGGÈRE DE REVENIR À L'HEURE AVANCÉE EN VUE DE RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE CARBURANTS

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.